



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/38
6 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET,
NOTAMMENT, QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES
DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Droits de l'homme et procédures thématiques

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 16 de sa résolution 1996/46 adoptée le 19 avril 1996, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration étroite avec les rapporteurs spéciaux et les groupes de travail chargés de questions thématiques, de publier chaque année, suffisamment tôt, leurs conclusions et recommandations, de manière que la mise en oeuvre de celles-ci puisse faire l'objet de nouveaux débats lors de sessions ultérieures de la Commission.
2. Conformément à cette demande, on trouvera en annexe au présent document les références aux chapitres contenant les conclusions et recommandations des rapports présentés à la Commission des droits de l'homme, à sa cinquante-troisième session, par les rapporteurs spéciaux et les groupes de travail chargés de questions thématiques.
3. En outre, au paragraphe 18 de la résolution 1996/46, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité de convoquer d'autres réunions périodiques de tous les rapporteurs spéciaux chargés de questions thématiques et des présidents des groupes de travail de la Commission des droits de l'homme afin de leur permettre de continuer d'échanger des vues, d'établir entre eux une coopération et une coordination plus étroites et de faire des recommandations. A ce sujet, on se souviendra qu'une réunion des rapporteurs spéciaux, représentants, experts et présidents des groupes de travail chargés de l'application des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme et du programme de services consultatifs a eu lieu du 28 au 30 mai 1996, réunion dont le rapport est soumis à la Commission à sa cinquante-troisième session (E/CN.4/1997/3).

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES RAPPORTEURS SPECIAUX
ET GROUPES DE TRAVAIL CHARGES DE QUESTIONS THEMATIQUES

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la question de l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (E/CN.4/1997/24, par. 114 à 130).

Conclusions et recommandations du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (E/CN.4/1997/34, par. 391 à 397).

Conclusions et recommandations du Groupe de travail sur la détention arbitraire (E/CN.4/1997/4, par. 96 et 97).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme (E/CN.4/1997/19, par. 74 à 93).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (E/CN.4/1997/31, par. 59 à 67).

Conclusions du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la torture (E/CN.4/1997/7, par. 217).

Conclusions et recommandations préliminaires du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences (E/CN.4/1997/47, par. 155 à 190).

Conclusions du Représentant du Secrétaire général chargé d'examiner la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (E/CN.4/1997/43, par. 37 à 39).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial chargé de la question des exécutions sommaires et arbitraires (E/CN.4/1997/60, par. 107 à 134).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (E/CN.4/1997/71, par. 130 à 133).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial sur toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (E/CN.4/1997/91, par. 69 à 106).

Recommandations du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants (E/CN.4/1997/95, par. 107 à 114).

Conclusions et recommandations du Rapporteur spécial chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats (E/CN.4/1997/32, par. 186 à 196).
